

LA RQTH, UN ATOUT POUR SA 1^{ère} RECHERCHE D'EMPLOI

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

**VOUS ÊTES ÉTUDIANT(E) et AVEZ DÉCLARÉ VOTRE
HANDICAP
VOUS AVEZ BÉNÉFICIÉ D'AMÉNAGEMENTS PENDANT
VOS ÉTUDES**

**VOUS ALLEZ BIENTÔT CHERCHER UN EMPLOI
VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS SUR LA PRISE EN
COMPTE DU HANDICAP DANS LE TRAVAIL**



**Faites reconnaître votre handicap
et demandez la RQTH**



<https://univ-cotedazur.fr/handicap>

LES INTÉRÊTS DE LA RQTH



LES INTÉRÊTS DE LA RECONNAISSANCE



**Aménagement
d'horaires
individualisées**



**Adaptation du
poste de travail**



**Suivi médical
renforcé**



**La reconversion
dans l'entreprise**



**Aides de
l'AGEFIPH pour
l'aménagement**

La RQTH, c'est quoi ?

DEMANDE À LA MDPH

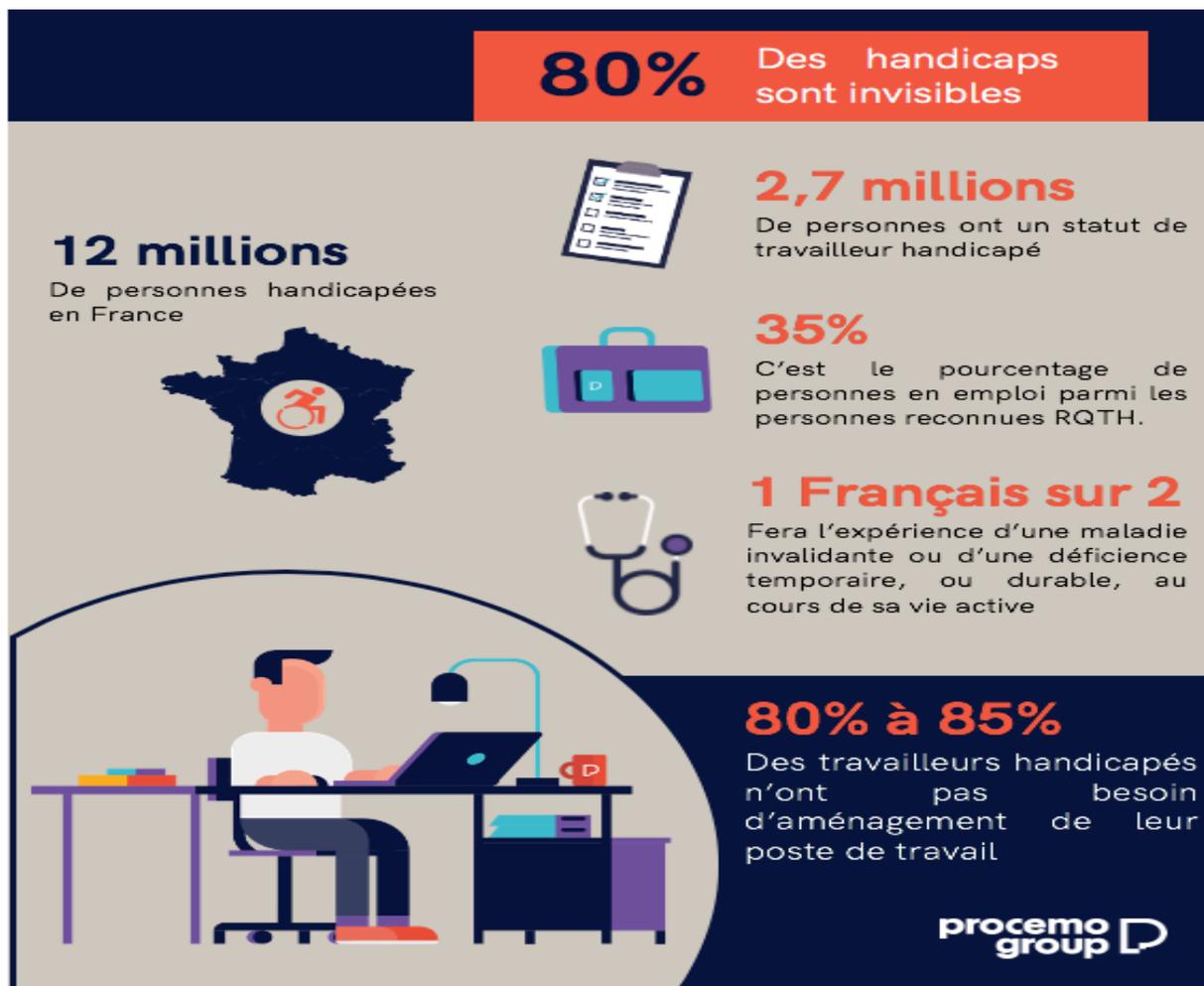
À qui s'adresse ce formulaire ?

Que dois-je remplir ?

Vous avez déjà un dossier à la MDPH ?

- La RQTH est un statut, administratif qui peut faciliter la recherche d'emploi.
- Demander une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé est une démarche personnelle.
- Chacun est libre de s'en servir ou pas.
- **La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)** permet d'obtenir une reconnaissance administrative de son **handicap** et de bénéficier de certains droits.
- **Il n'est pas obligatoire d'en informer son employeur et ses collègues**, de la même façon que de parler de son handicap.
- Il est possible de choisir de l'utiliser pour un emploi et pas pour un autre.
- Cette reconnaissance peut faciliter **la recherche d'emploi** mais elle permet surtout la prise en compte du handicap dans votre **environnement professionnel**.

80% DES HANDICAPS SONT INVISIBLES



COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE RQTH

- Se connecter sur le site de la MDA 06 - **Maison Départementale de l'Autonomie des Alpes-Maritimes**

<https://mda06.fr/>

- Télécharger et remplir le formulaire - le certificat médical par le médecin traitant
- Envoyer le dossier complet par courrier à la MDA

PLUSIEURS ANTENNES SUR LE LITTORAL, LE MOYEN ET HAUT PAYS

UNE ADRESSE POSTALE UNIQUE

Maison de l'autonomie B.P 3007 06201 Nice Cedex 3

UN NUMÉRO UNIQUE GRATUIT

0 805 56 60 06

NICE

Maison de l'autonomie (MDA) Accueil central PAUL MONTEL (anciennement MDPH)

27 boulevard Paul Montel - 06200 Nice - **Tél.** 0 805 56 60 06
lundi au vendredi de 9h à 12h30 sans rendez-vous et l'après-midi sur rendez-vous

EN EMPLOI, LA RQTH PERMET DE 1/3

- **Clarifier ses besoins spécifiques** vis-à-vis de l'employeur et/ou du collectif de travail
- **Obtenir une compensation adaptée** financée par un organisme externe (le FIPHFP dans le secteur public; l'AGEFIPH dans le secteur privé)
- **Anticiper des situations de tension ou d'incompréhension** au sein d'un collectif qui pourrait résulter d'une compensation du handicap mal adaptée ou mal expliquée (horaires de travail décalés, adaptation du poste ou des tâches...)
- **Sécuriser son parcours professionnel** et en anticiper l'évolution au regard de ses spécificités
- **Prévenir les risques** en cas d'évolution du handicap

EN EMPLOI, LA RQTH PERMET DE 2/3

La RQTH pour disposer d'un accompagnement personnalisé sur votre lieu de travail

- La RQTH permet de bénéficier d'aides et d'aménagements sur votre lieu de travail. L'employeur doit **aménager votre poste de travail** en fonction de votre handicap. Concrètement cela peut passer par la mise à disposition d'un siège ergonomique, l'aménagement d'un véhicule, l'atténuation de l'éclairage ou du bruit ou encore la mise en place d'outils d'une communication adaptée.
- L'employeur doit également prendre en compte votre handicap dans l'organisation de votre temps de travail et vous permettre de travailler à des **horaires adaptés** si besoin.

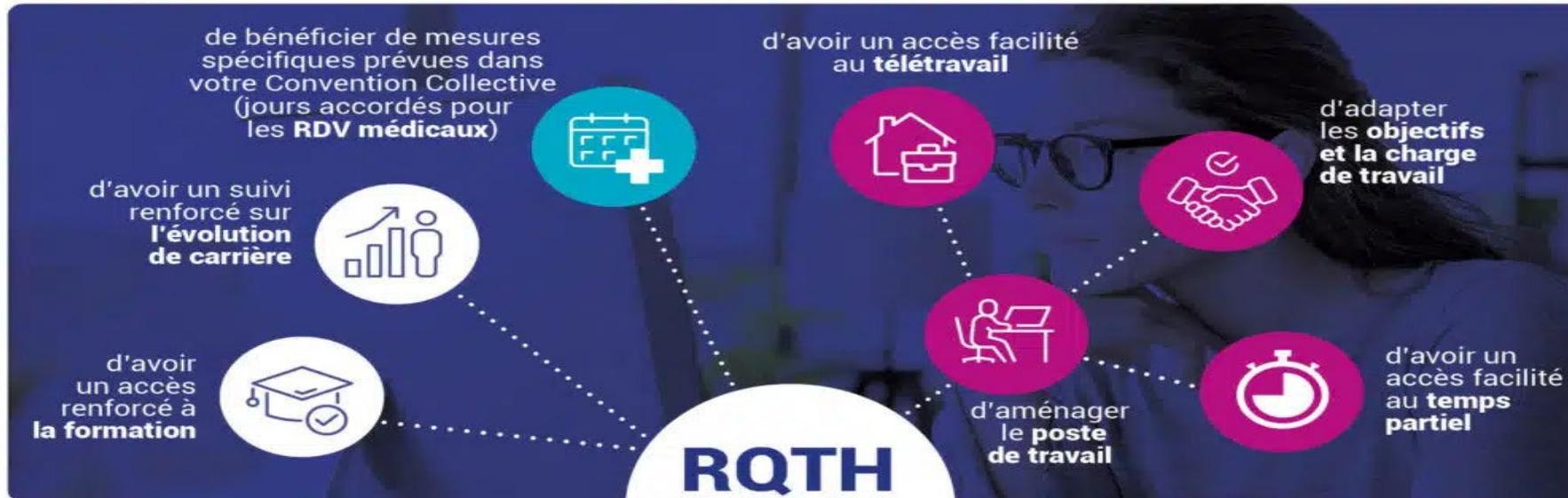
La RQTH pour de nouvelles perspectives professionnelles

- Votre RQTH ne bloque pas vos perspectives d'évolution professionnelles, bien au contraire ! Grâce à ce statut, **vous pouvez disposer d'avantages pour financer vos besoins de formations ou encore réaliser un bilan de compétences.**
- Vous souhaitez vous **reconvertir dans un nouveau métier** ? Avec la RQTH vous pouvez accéder à l'ensemble des conditions de la formation professionnelle continue comme l'apprentissage, **sans aucune limite d'âge**

EN EMPLOI, LA RQTH PERMET DE 3/3



La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) vous donne la possibilité SOUS CERTAINES CONDITIONS



Qu'est-ce qu'un handicap ?

Article L 114 du Code de l'Action sociale et des Familiales
Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant

Qu'est-ce qu'un travailleur handicapé ?

Article L 5213 - 1 du Code du Travail
Est considérée comme travailleur handicapé, toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielle, mentale ou psychique.

ILS SONT LÀ POUR VOUS INFORMER & VOUS ÉCOUTER

- Votre service de **Ressources Humaines**
- Le **référé handicap** de votre entreprise
- Votre **médecin traitant**
- Votre service de **Santé au Travail** (médecin, infirmier, assistante sociale)
- Ou contactez directement la **Maison Départementale des Personnes Handicapées** (MDPH 68) au 03 69 49 39 00

sante-au-travail-68.fr



LA RQTH, LE MOYEN DE FAIRE CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP



La RQTH lorsque vous êtes en poste n'entraîne pas que des aménagements à réaliser.

C'est aussi un bon moyen de faire fi des idées reçues et de changer le regard de vos collègues sur les personnes handicapées.

Les différents aménagements n'ont pas pour but de vous assigner l'étiquette de « personne handicapée » auprès d'eux.

Son objectif est de vous permettre de réaliser vos missions dans les meilleures conditions possibles pour **concilier travail et santé**.

À TOUT MOMENT DU PARCOURS PROFESSIONNEL, LA RQTH PERMET DE

- Avoir accès à un réseau spécialisé d'agences OPS (**O**rganismes de **P**lacement **S**pécialisés) et de dispositifs d'accompagnement vers l'emploi en cas de période de chômage
- Bénéficier de Prestations d'Appui Spécifique en emploi et vers l'emploi
- Valoriser un droit à la retraite anticipée

Trouver un emploi
Recruter un collaborateur

Faciliter le maintien dans l'emploi
suite à la survenance ou
l'aggravation d'un handicap

Piloter sa politique RH & Handicap
Former ses équipes au handicap

cap
emploi
ressources handicapés

sameth
Handicap & Entreprise
réalisons actions pour le maintien
dans l'emploi



ÉTUDIANT(E), POURQUOI FAIRE UNE DEMANDE DE RQTH AVANT VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP DURANT VOS ÉTUDES À UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Dans l'Enseignement supérieur, la RQTH n'est pas obligatoire pour bénéficier d'aménagements

- RDV au Centre de santé universitaire
- Avis médical avec préconisations d'aménagements
- Rédaction d'un arrêté d'aménagement par votre Chargée d'accompagnement des ESH

MISE EN PLACE DES AMÉNAGEMENTS PAR LA CAAH DU CAMPUS

- Rédaction d'un arrêté d'aménagement des études
- Recrutement d'aidants humains (étudiants) sur des missions « prises de notes », « secrétaire d'examen » ... pour compenser les besoins spécifiques de l'ESH

EN AMONT DE LA RECHERCHE D'EMPLOI, FAIRE UNE DEMANDE DE RQTH

Se connecter sur le site de la MDA 06 - **Maison Départementale de l'Autonomie des Alpes-Maritimes**

<https://mda06.fr/>

Remplir le formulaire + certificat médical par médecin traitant et le renvoyer par courrier

RECHERCHE D'EMPLOIS ET ENTRETIEN D'EMBAUCHE

En emploi, la RQTH est obligatoire pour la prise en compte du handicap

- Si vous avez des besoins spécifiques (aménagements techniques, humains, fonctionnels, horaires...) vous pouvez signaler au recruteur votre RQTH
- Vous devez vérifier que le poste pour lequel vous candidatez est en adéquation avec votre santé

COMMENT LES ENTREPRISES PRIVÉES OU PUBLIQUES PRENNENT EN COMPTE LE HANDICAP DANS LEUR POLITIQUE RH

La [loi du 10 juillet 1987](#), [renforcée par celle de 2005](#), a fait de l'intégration professionnelle et sociale des travailleurs handicapés une obligation nationale.

Cette obligation impose à tout employeur (privé ou public) comptant au moins 20 salariés **d'employer des personnes en situation de handicap** dans la proportion de **6% de l'effectif total de ses salariés**.

LE FIPHFP ACCOMPAGNE LE SECTEUR PUBLIC

- Le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) est un établissement public national, à caractère administratif, qui impulse une dynamique et incite les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques.
- Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.



L'AGEFIPH ACCOMPAGNE LE SECTEUR PRIVÉ

Créée en 1987, confortée dans son rôle en 2005, l'AGEFIPH a pour finalité de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans **les entreprises du secteur privé.**



LES ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS PAR L'AGEFIPH

- **Le réseau Cap emploi** : accompagne les entreprises privées qui ont pour projet de recruter des collaborateurs handicapés, [Cap emploi](#).
- **L'Agefiph** : leurs directions régionales et service Mobilisation du monde économique et social (MMES) pour les entreprises nationales de plus de 2 000 salariés, sont les interlocuteurs pour toutes questions concernant le diagnostic, la démarche de convention et les aides financières mobilisables.
- **L'organisation professionnelle de l'employeur** peut également le conseiller sur les démarches à suivre pour mettre en place une politique d'emploi.
- **Le réseau des référents handicap** : l'Agefiph anime dans toutes les régions des ateliers d'échange de pratiques avec les entreprises de son réseau. Les entreprises souhaitant participer peuvent adresser un mail à entreprises@agefiph.asso.fr



La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

PERMET DE BÉNÉFICIER DES MESURES SUIVANTES

- ❖ L'orientation, par la [CDAPH](#), vers un établissement ou service d'aide par le travail, vers le marché du travail ou vers un centre de rééducation professionnelle,
- ❖ Le soutien du réseau de placement spécialisé [Cap emploi](#),
- ❖ Un appui particulier pour le maintien dans l'emploi via les [Sameth](#) (services d'aide au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés),
- ❖ L'accès à la fonction publique par concours, aménagé ou non, ou par recrutement contractuel spécifique,
- ❖ Les aides de l'[Agefiph](#) et du [FIPHFP](#).
- ❖ La RQTH donne également une priorité d'accès à diverses mesures d'aides à l'emploi et à la formation, ainsi qu'à des aménagements des dispositifs existants (contrat d'apprentissage, etc.).
- ❖ En cas de licenciement, la durée du préavis légal est doublée pour les travailleurs reconnus handicapés et, plus généralement, pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, sans toutefois que cette mesure puisse avoir pour effet de porter au-delà de trois mois la durée du préavis.

LES BOETH : BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Reconnu travailleur handicapé par la commission des Droits et de l'Autonomie en date du.....

Ou

Victime d'accident du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire

Ou

Titulaire d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain

Ou

Titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service

Ou

titulaire de la carte d'invalidité définie à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles

Ou

Titulaire de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

A cette liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi s'ajoutent : **les agents reclassés, les agents qui bénéficient d'une allocation temporaire d'invalidité et les anciens emplois réservés.**

Articles L.5212-13 et 5212-15 du code du travail et ancien article L.323-5 du code du travail

VOS INTERLOCUTEURS DANS L'ENTREPRISE

DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES

AU COURS DE L'ENTRETIEN DE
RECRUTEMENT

CORRESPONDANT/
RÉFÉRENT
HANDICAP

AU COURS DE L'ENTRETIEN DE
RECRUTEMENT

MÉDECIN DU
TRAVAIL

VISITE MÉDICALE DE PRÉ
EMBAUCHE - VÉRIFICATION
ADÉQUATION POSTE/BESOINS
SPÉCIFIQUES

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE (ex MDPH)

LA MDA

La Maison Départementale des Personnes Handicapées, créée par la loi du 11 février 2005, est un guichet unique pour l'accès aux droits et prestations des personnes handicapées.

- Assure huit missions portées par la **Commission exécutive** (instance politique), **l'Équipe pluridisciplinaire** (niveau technique), la **Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)**(instance de décision).
- Son financement est assuré essentiellement par le Conseil Départemental, la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) et l'Etat.
- Missions => l'accueil, l'écoute, l'information et la formation aux usagers et partenaires, l'aide à l'élaboration du projet de vie, l'évaluation, l'élaboration du plan personnalisé de compensation (**PPC**), la prise de décisions avec la **CDAPH** concernant les prestations et les orientations, le suivi de décisions et la médiation.

LA CDAPH

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées est constituée

de membres **d'organismes gestionnaires** avec voix consultative, **d'organismes de protection sociale, d'organisations syndicales, du département, de l'Etat, d'associations de parents d'élèves et d'associations du handicap.**

Dans le cadre de ses missions liées à l'insertion professionnelle, **la CDAPH décide d'une orientation vers la formation professionnelle, le milieu ordinaire ou protégé.**



QUELQUES CHIFFRES SUR LE HANDICAP CHEZ LES ÉTUDIANTS

À la rentrée 2020,

39 786 étudiants en situation de handicap ont été recensés dans les établissements d'enseignement supérieur publics,

soit 1,82 % de la population étudiante,

leurs effectifs ont été multipliés par 5 depuis 2005,

88,2 % d'entre eux sont inscrits à l'université (hors écoles ingénieurs)



DÉFINITION et RÉALITÉ DU HANDICAP

Étymologie

Le substantif masculin handicap, a été emprunté à l'anglais « handicap », probable contraction de « **hand in cap** », signifiant littéralement « **main dans le chapeau** ». Dans le cadre d'un troc de biens entre deux personnes, il fallait **rétablir une égalité de valeur entre ce qui était donné et ce qui était reçu** : ainsi celui qui recevait un objet d'une valeur supérieure devait mettre dans un chapeau une somme d'argent pour rétablir l'équité.

Définition légale du handicap en France

La France a adopté la **loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**.

Celle-ci a pour objectif d'apporter des **améliorations** significatives en matière **d'intégration scolaire ou professionnelle, d'accessibilité des lieux publics et de simplification des formalités administratives liées au handicap**.

Cette loi définit le handicap comme « **toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant** ».



LE HANDICAP – DÉFINITION ET TYPOLOGIES

12

Millions de Français
sont touchés par un
handicap

80%

Des handicaps
sont invisibles

85%

Apparaissent
au cours de la vie

LES TYPES DE HANDICAP



80 %
des handicaps sont
invisibles

85 %
des déficiences sont
acquises après 15 ans

80 %
des handicaps ne
nécessitent aucun
aménagement de
poste de travail ou de
compensation du
handicap